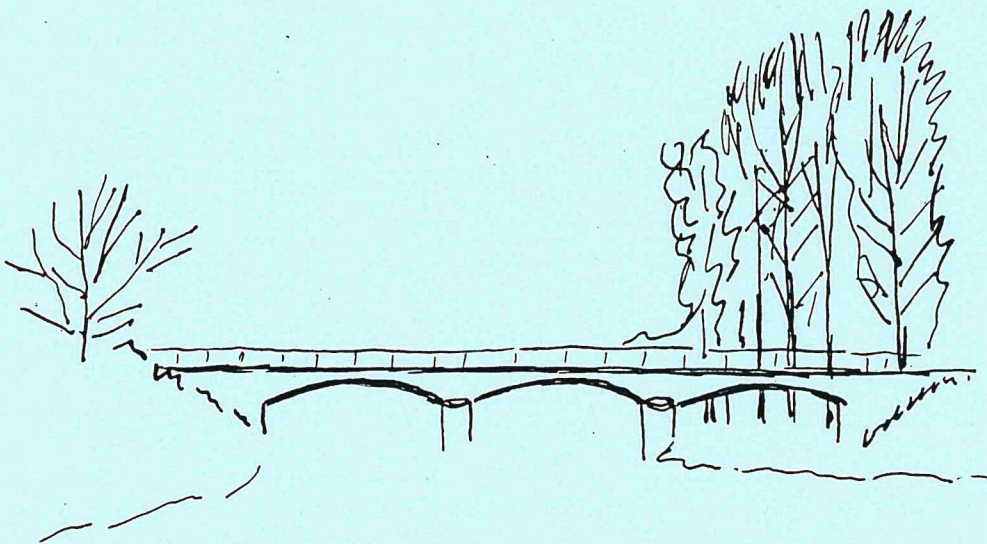
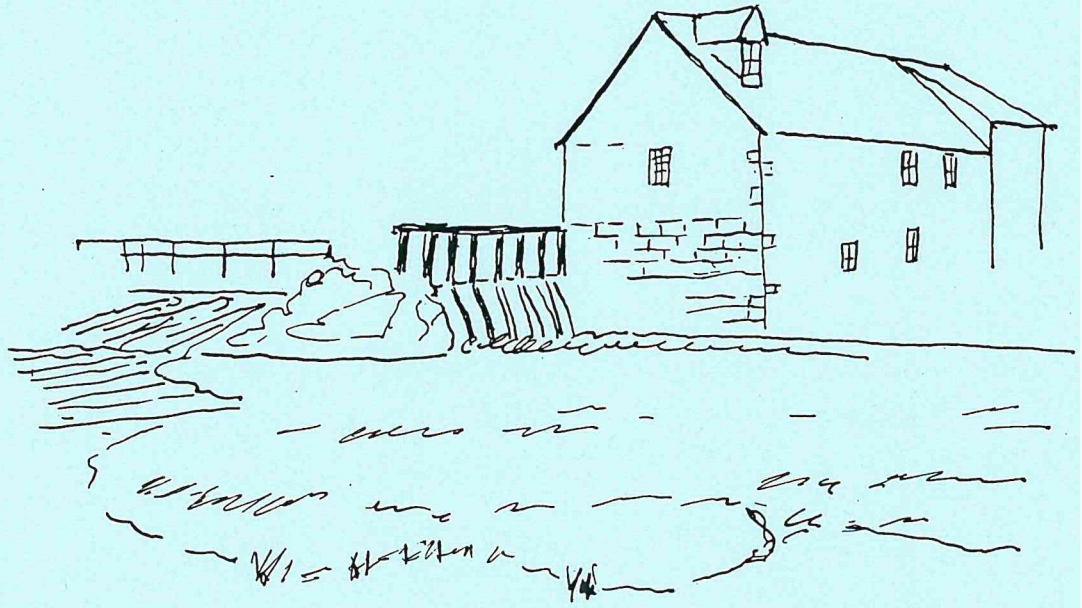


**S
t
D
I
D
I
E_n
B R I O N N A I S**



**BULLETIN
MUNICIPAL
NUMERO 14
ANNEE 2003**

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal et moi-même, en ce début 2003 vous présentons à toutes et à tous nos meilleurs voeux de réussite et santé avec une pensée particulière pour ceux qui sont souffrants ou dans la peine.

Cette année nous allons voir la réalisation de l'aménagement du bourg, avec l'organisation du stationnement, la réfection de la chaussée, des trottoirs et de la place.

Nous espérons que ces travaux apporteront une bonne sécurité pour les enfants, les piétons et aussi pour la sortie de la route de Cherancre. Ce dossier était un de nos soucis et revenait souvent à l'ordre du jour du conseil. Nous pensons que l'étude faite correspond à nos souhaits pour le bien de tous.

La Communauté de Communes va elle aussi se lancer dans la réalisation d'un grand projet : la construction de 2 maisons d'accueils comprenant chacune 6 logements , des bureaux et salle de réunions pour le bon fonctionnement de nos structures communautaires. Elles seront réalisées une à Saint Christophe en Brionnais et l'autre à Iguerande. Le projet a pu voir jour grâce à la parfaite entente des 14 communes de notre canton qui ont attribué leur subvention FDAEC pour cette réalisation. Ces logements de 50 m2 seront destinés aux personnes âgées ou aux jeunes et en priorité aux habitants du canton. Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de la communauté ou à votre mairie.

Je voudrai profiter de la parution de ce bulletin pour féliciter et remercier toutes les personnes qui chacune dans leurs compétences et leurs possibilités participent au développement et à la vie de notre village, ainsi elles contribuent à rendre notre commune agréable et accueillante pour tous.

J'espère que les informations apportées dans ces quelques lignes vous renseigneront et nous restons à votre disposition pour toutes vos demandes.

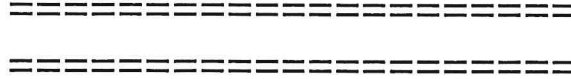
Bonne lecture à toutes et tous

Le Maire

André MAMESSIER



DEPENSES 2002



Remboursement des emprunts	17962 €
Achat logiciels informatique élections, photocopieur et meuble classeur	4178 €
Travaux voirie	17639 €
Travaux de bâtiments	3539 €
Combustibles et carburant	1062 €
Fournitures de bureau, entretien, documentation	1811 €
Frais de personnel et rémunérations diverses (receveur)	22939 €
Impôts et taxes	834 €
Fleurs, taillage arbustes	780 €
Entretien matériel et achat petit matériel	2432 €
Electricité, eau , gaz	4758 €
Primes assurances	1585 €
Honoraires	114 €
Participations (RPI, Collège, Syndicat Eaux, Aide sociale)	6135 €
Subventions diverses	281 €
Fêtes et cérémonies	3348 €
Frais de timbres et téléphone	894 €
Indemnité des élus	9628 €



TOTAL 99919 €

RECETTES 2002

=====
=====

Subventions et Participations	15553 €
Redevances Télécom et EDF	269 €
Fonds compensation TVA	5860 €
Locations immeubles	12561 €
Concessions cimetièrè	67 €
Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Solidarité rurale	12633 €
Impôts indirects (droits mutation, débit boisson)	2041 €
Contributions directes :	
Taxe d'habitation	3505 €
Taxe foncier bâti	6932 €
Taxe foncier non bâti	27901 €
Taxe professionnelle	12863 €
Compensations	5714 €
Excédent reporté	11589 €

TOTAL 117488 €



Travaux de Voirie réalisés en 2002

Les fossés ont été refaits sur toute la commune par l'employé municipal. Une quinzaine de camions de grès rouge ont été commandés soit environ 225 tonnes. Le chemin derrière l'église a été refait ainsi que le chemin guet/montvallet. Nous avons profité des travaux fait en 2002 pour l'électrification et faire aussi enterrer 180 mètres de tuyaux pour eau potable. Cela nous servira pour trois points d'arrosage pour nos massifs.

Sur la route de Cherancre vers la croix, une dizaine de mètres de fossés ont été canalisés avec des tuyaux (Ø 300). Il a été mis 15 tonnes enrobé.

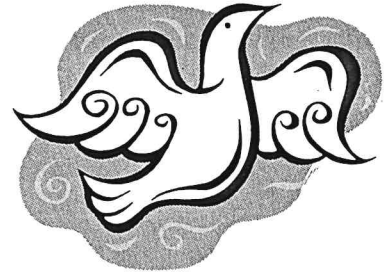
Tarifs location salle

	Commune	Extérieur
MARIAGE	105 €	145€
Si location 2 ^{ème} jour	20€	20€
REPAS DE FAMILLE	70€	95€
Vaisselle jusqu'à 50 couverts	17€	26€
Au delà de 50 couverts	34€	51€
Concours de pétanque	77€	
Location traiteur le week-end (avec vaisselle)	153€	
Location traiteur la semaine (avec vaisselle)	77€	
Electricité selon consommation	0.22€	
MATERIEL EMPORTE : commune : gratuit		
Extérieur : table : 3€, chaise : 0.30€, couverts : 0.30€		

ETAT CIVIL 1902

NAISSANCES :

BESSION Elise Marie
CHATEAU Jean Pierre Eugène
DUMONT Marie Louise
LACROIX Antoine François
LAMOTTE Jean Benoit
MATHIEU Catherine
RAJAUD Joanny Etienne Joseph

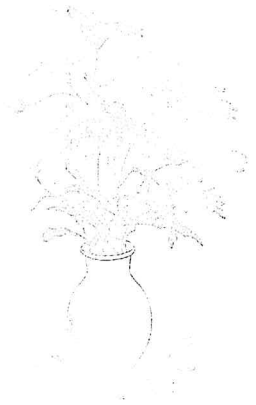


MARIAGES :

LACROIX Louis, cultivateur , 29 ans et DEGUEURCE Charlotte Marie, sans profession, 20 ans
PEGON Jean-Claude, meunier, 25 ans et LAMOTTE Marie Laurence, sans profession , 24 ans
TANTAL Jean Marie, cocher, 25 ans et CHAUVET Marie, sans profession, 21 ans

DECES :

CHAUVET Charles, 70 ans, cultivateur à la maison brûlée
DUCARRE Claudine, 78 ans, demeurant à Cherancre
LIMOZI François, 82 ans, mendiant de passage à Saint Didier



ETAT CIVIL 2002

NAISSANCES :

GIRARDON Garis né le 4 Octobre à Roanne (Loire)
PIJOFF Annaïg Svetlana née le 9 Octobre à Paray le Monial

MARIAGE :

MALLET Nicolas et VARANDAL Myriam le 24 Août
PLOQUET Jean Marc et DONZEL Catherine Jeanne Marie le 7 Septembre

DECES :

BUFFET Renée Veuve DUBOIS décédée le 24 Août à Paray le Monial
GIRARD Louise Veuve LABAUNE décédée le 22 Mars à Saint Didier

BIBLIOTHEQUE

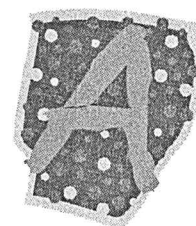
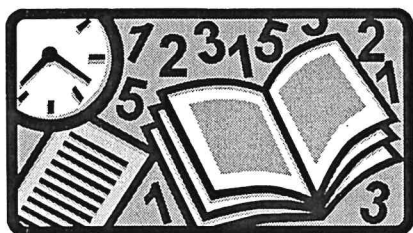
NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE POUR TOUS GRATUITEMENT LE MARDI DE 10 H 30 À 11 H 30 - LE SAMEDI DE 10 H 30 A 12H30 ET POUR L'ÉCOLE LE LUNDI DE 13 H A 13 H 30.

NOUS REMERCIONS TRÈS CHALEUREUSEMENT LES PERSONNES QUI ONT DONNÉ DES LIVRES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

LES LIVRES SONT RENOUELÉS RÉGULIÈREMENT AUSSI BIEN POUR LES ENFANTS QUE POUR LES ADULTES.

LES LECTEURS SONT AU NOMBRE DE 86 : 39 HOMMES ET 47 FEMMES. LE NOMBRE DE LIVRES PRÊTÉS EST DE 690 ROMANS ADULTES, 160 DOCUMENTAIRES, 307 BANDES DESSINÉES, 412 LIVRES ENFANTS

BONNE LECTURE A TOUS.



BIBLIOTHEQUES SONORES

Je viens vous présenter une association, peu connue du grand public, qui existe depuis 1971, créée à Lille où se situe le siège social. Elle s'appelle les Donneurs de Voix et comme cela l'indique, des bénévoles enregistrent des ouvrages classiques et récents dans diverses rubriques sur des cassettes destinées à être écoutées par des personnes non voyantes, ou qui n'ont pas une vision suffisante pour lire. En France, il y a 118 bibliothèques sonores, deux dans certains départements et pas du tout en Saône et Loire. L'idée est d'en créer une à Charolles puisque l'idée est partie de là et cette démarche est en bonne voix.

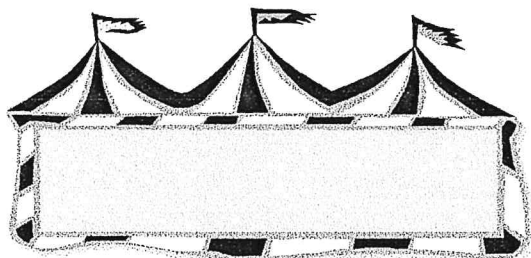
Quelques audiollecteurs du canton et de La Clayette utilisent déjà des cassettes et en sont enchantés. Pour exister, une bibliothèque sonore a besoin de 30 audiollecteurs au minimum. Une visite à celle de Bourg en Bresse nous a vraiment confortés dans l'idée qu'il existe un réel besoin. Une audiollectrice nous a confié que depuis qu'elle connaît la bibliothèque sonore de Bourg en Bresse, elle est sortie de la dépression nerveuse qui l'habitait depuis qu'elle avait perdu la vue. C'est par le bouche à oreille que les gens apprennent l'existence de l'association. Le port des cassettes est gratuit, un accord avec la poste le permet et les facteurs sont prêts à faire le nécessaire avec une grande gentillesse. l'utilisation des cassettes est gratuite.

L'association vit de subventions de l'Etat, du Conseil Général, des mairies , des dons entre autres du Lions club qui sur le plan national est le Club partenaire des Bibliothèques sonores des donneurs de voix.

Je compte beaucoup sur les familles et amis des personnes non voyantes pour faire connaître cette association, pour être donneur de voix et surtout audiollecteurs puisque c'est pour eux que cette association existe.

Pour tous renseignements joindre : Pierrette BACHELET - Pignières -
71120 CHANGY-TOURNY
Tél : 03.85.24.25.03

**TOUTE L'EQUIPE DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS
VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNEE**



LE MOT DU PRESIDENT

***CETTE ANNEE ENCORE LA VIE ASSOCIATIVE A BIEN FONCTIONNE.
AVEC TOUT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION, NOUS REMERCIONS TOUTES LES
PERSONNES QUI, PAR LEUR AIDE, ONT PARTICIPE AU BON DEROULEMENT DE
NOS MANIFESTATIONS.***

Compte rendu de cette année 2002 :

2 JUIN 2002 : MARCHE

Doucement mais sûrement, nos chemins accueillent de plus en plus de marcheurs, une météo douce à chaque rendez-vous, la mobilisation de toutes nos bonnes volontés, et le petit casse-croûte à l'arrivée contribuent au succès de cette journée sportive dorénavant traditionnelle.

24 NOVEMBRE 2002 : CONCOURS DE MANILLE

Les grattons n'ont pas fait recette, dommage....

Mais heureusement celle des beignets n'était pas perdue pour tous !

21 DECEMBRE 2002 : ARBRE DE NOEL

Lorsque la date d'arrivée du Père-Noël a été connue.... Vous avez été nombreux à répondre présents pour la nouvelle formule de réunion de fin d'année.

Un excellent repas, une très bonne ambiance, des enfants gâtés, et une pensée pour tous ceux qui auraient souhaité nous rejoindre.

Merci à toutes, à tous. Rendez-vous le 11 mai 2003 pour la prochaine marche.

CLUB “ LA RENCONTRE”

Les membres de notre club se rencontrent régulièrement le troisième jeudi de chaque mois.

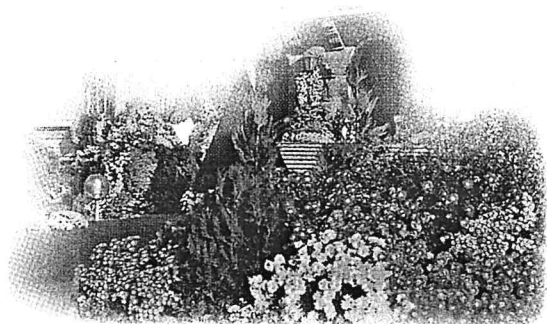
Cette année nous avons été heureux d'accueillir deux nouveaux membres et nous espérons que d'autres personnes viendront nous rejoindre. Ils seront les bienvenus

SCRABBLE

Venez vous détendre tous les 15 jours, à la salle polyvalente de Saint Didier, le lundi à partir de 14 heures, pour jouer au scrabble.

Nous terminons l'après-midi dans une ambiance conviviale et amicale. Vous serez les bienvenus !

Apportez votre jeu si possible



FLEURISSEMENT



En 2002, en raison de l'enfouissement des lignes électriques dans le bourg, le fleurissement a du être réduit à deux petits massifs et quelques jardinières sur les murs. La commune de ce fait a renoncé au concours départemental des villages fleuris.

En 2003, nous allons retrouver le même problème avec l'aménagement du bourg. Nous jugerons en temps voulu de ce que nous pouvons faire.

ECOLE

=== +++ :: X X X

Où posons-nous ?

Devant l'Assemblée Nationale !! Avec Monsieur Rebillard qui nous y a aimablement accueillis.

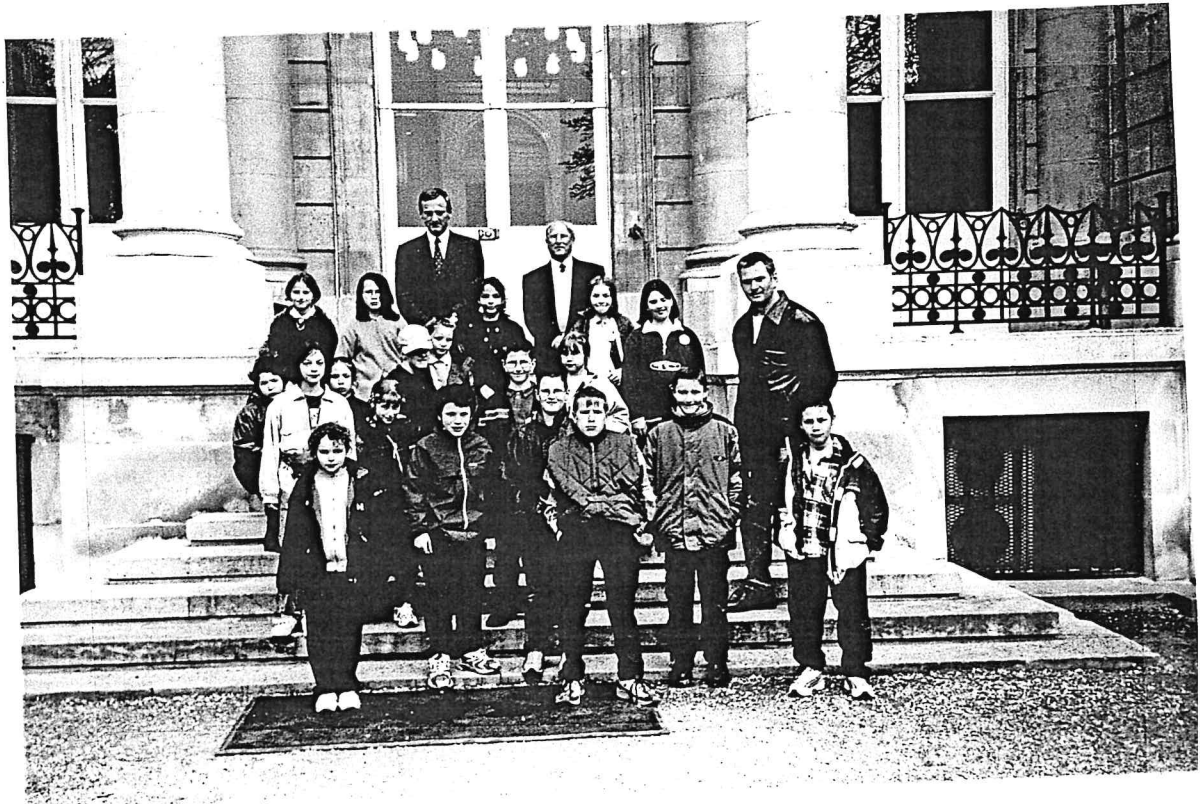
En effet, le 14 Mars nous avons passé une journée à Paris durant laquelle nous avons visité Le Louvre et la Tour Eiffel, après notre découverte de l'Assemblée.

Vous pouvez également remarquer en haut à droite un "élève" un peu plus grand que les autres qui a eu la gentillesse de nous accompagner, ce jour là, ce dont nous le remercions.

Au cours de cette année scolaire, les enfants ont pu également participer au projet "Fréquence Classes" sur Radio Cactus, ce qui leur a permis d'animer un débat autour du projet de loi qu'ils avaient rédigé dans le cadre de l'opération député junior (d'où la visite à l'Assemblée) et qui avait pour thème la circulation des rollers.

Ce projet n'a pas été retenu parmi les 577 proposés, mais l'opération aura permis aux enfants de comprendre un peu mieux le système législatif français.

En conclusion, l'école de Saint Didier a toujours bien sa place dans le R.P.I. qui entamera sa dixième année de fonctionnement à la rentrée prochaine.



**ASSOCIATION POUR
L'EGLISE DE
SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS**

SIÈGE SOCIAL :
MAIRIE DE SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS
CORRESPONDANCE:
A.E.S.D.B.
EDOUARD DECHELETTE
"GRANDE TERRE"
71110 ST-DIDIER-EN-BRIONNAIS



REUNION DU 24 OCTOBRE 2002

Présents : Père Foncelle, Monsieur le Maire et Mme Mamessier, E. Dechelette, F. Fricaudet, F. de Conigliano, Mme Gandon, M. et Mme H. Corneloup, M. J. Corneloup, Mme G. Mamessier, M. C. Mehu, Mme L. Rajaud.

Excusée : Mme J. GUILLEMET

DATES PREVUE POUR CONCERT 2003

20 ou 27 septembre ; retenir la salle polyvalente.

Suggestions : à nouveau ENSEMBLE CHORAL DE ROANNE qui a donné entière satisfaction. Mme BLANCHARD ET UN AUTRE CHŒUR. VOIX ORIENTIS qui s'est produit le 21 08 à ANZY LE DUC avec grand succès. DELPHINE ASTOUX soprane, qui s'était déjà produite en 2000. ENSEMBLE CHORUM DE ROANNE qui nous propose un concert gratuit le soir de la Fête de la Musique, soit le 21 juin. Il faut décider vite !

RESTAURATION DU RETABLE EN BOIS DORE DU 17^{ème} S. ET DE LA VIERGE.

Sur les conseils de M. DURIX, conservateur départemental délégué des antiquités et objets d'art, nous avons pris contact avec MM. Paul VIDGRAIN, restaurateur de sculptures, et Bertrand LOITTEAU, restaurateur de dorures. M. le Maire a reçu leurs devis qu'il nous a communiqué.

Devis à deux vitesses :

1 ère partie CONSERVATION : ce sont des opérations relativement urgentes, qui ne visent qu'à assurer la survie de l'œuvre. En ce qui concerne le RETABLE le devis de conservation se monte à 1674 €. En ce qui concerne la VIERGE le devis s'élève à 741 €.

2 ème partie RESTAURATION : devis de restauration du bois s'élève à 2750 € pour le RETABLE ET 322 € pour la VIERGE. La restauration des dorures s'élève pour le RETABLE à 8277 € et 2917 € pour la statue de la VIERGE. Ces prix s'entendent T.T.C.

S'ajoutent à ces prix des frais divers comme les déplacements, en cas d'accord.

Ces devis ont été communiqués par la Mairie à M. P. DURIX.

Rappelons que dans son courrier du 27 janvier 2002, M. Durix nous informait « en cas de restauration, cette inscription à l'inventaire supplémentaire, permet de solliciter et d'obtenir (dans le meilleur des cas) une aide de l'Etat de 40 % et une aide du CONSEIL GENERAL de 30 % » Ces subventions s'entendent H. T.

Une fois ces restaurations faites, il conviendra de veiller à leur bonne conservation.

Il serait souhaitable que des bénévoles de l'association prennent date pour faire l'inventaire du MOBILIER de notre EGLISE, afin de veiller à sa bonne conservation.

Enfin nous allons procéder aux premiers devis concernant, par tranches, l'intérieur de l'Eglise (fissures et chaulage).

A tous et à toutes un grand merci !

St-DIDIER-en-BRIONNAIS — Vue Générale



LA PERCHE BRIONNAISE

Lors de l'assemblée générale du 6 décembre 2002, un nouveau membre du bureau a été élu en la personne de M. Bernard CHARVON de Paray le Monial en qualité de Vice-Président en remplacement de M. Jean-Marie POLETTE démissionnaire qui faisait partie du bureau depuis de très nombreuses années.

Pour 2002, 122 cartes de pêches ont été vendues (en progression constante). Nous remercions nos dépositaires : M. et Mme Gilles ROBIN à Saint Didier, M. et Mme Jean Noël DAUVERGNE à Poisson et Mme Liliane DEGUEURCE à Saint Christophe en Brionnais.

Grâce à des bénévoles, de nouvelles tables de pique-nique ont été installées au pont. Il est prévu de fournir également des tables à Poisson et Varennes l'Arconce.

En début d'année, 50 kgs de brochets et 50 kgs de tanches ont été déversés dans l'Arconce en différents endroits. Un lâcher de 100 kgs de truites se fera courant février. L'ouverture de la truite est le 6 Mars 2003.

Le repas d'hiver est le 22 février à Varennes l'Arconce.

Le bureau de la Perche Brionnaise souhaite à tous les habitants de Saint Didier et à ses sociétaires une bonne année 2003. BONNE PECHE ...

Le Président

Le Vice-Président

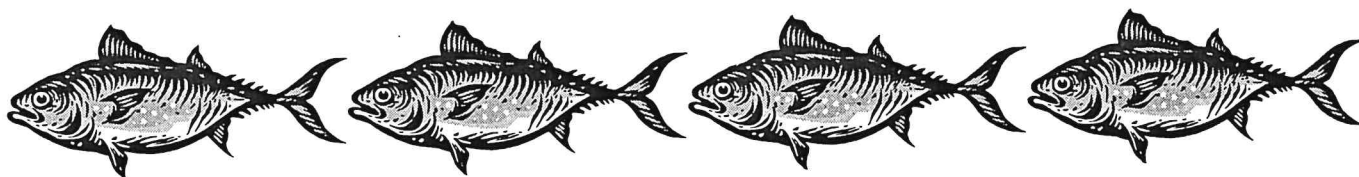
La Trésorière

Le Secrétaire

Georges MAMESSIER Bernard CHARVON

Michèle SERVARIE

Michel CHARVON



GUIDE DES ESPECES PROTEGES EN BOURGOGNE

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a offert à la commune de Saint Didier un exemplaire du "Guide des espèces protégées en Bourgogne" financé grâce au soutien du Conseil Régional, de la Direction Régionale de l'environnement, de la Fondation Nature et Découvertes, des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et des Agences de l'Eau.

Cet ouvrage présente l'habitat, le mode de vie, l'identification, la répartition régionale ou encore le statut de conservation actuel de 395 espèces de plantes et d'animaux. L'objectif est un meilleur partage de la connaissance de ces espèces, en vue de leur préservation.

Ce guide est disponible à la bibliothèque. Par ailleurs, le guide est disponible au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - Chemin du Moulin des Etangs - 21600 FENAY - au prix de 25 euros et 3.80 euros de frais de port

SOCIÉTÉ DE CHASSE "LE RALLY"

*Chasse à courre à
Saint Didier*



Cette année, le nombre d'adhérents de la société reste le même que celui de 2001 : 22 chasseurs au total.

Le petit gibier reste rare. Pour le plaisir des chasseurs, la société a lâché le 14 août 2002 : 120 perdrix dans la nature. Des points de nourriture ont été mis en place par les chasseurs : affaire concluante à refaire en 2003.

Le nombre de lièvres est en légère diminution, des mesures vont être prises. Les chevreuils ont également diminué. Le président nous a offert quelques chevreuils pour le repas communal.

Merci au président et à tous les chasseurs. Bonne chasse à tous pour 2003 !!

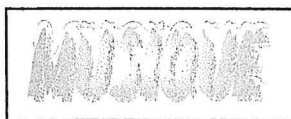




ASSOCIATION

MUSICALE DU

CHAROLAIS BRIONNAIS



L'ASSOCIATION MUSICALE et sa chorale « les Chœurs du Val d'Arconce » termine cette année 2002 par un concert au **théâtre de Paray le Monial** et organisé par la section théâtre « **LA PARODIENNE** ».

Dernièrement, samedi 8 février 2003, **les voûtes de l'église de BRIANT** ont résonné pour le plus grand plaisir de tous les passionnés de chant choral.

Les Chœurs du Val d'Arconce ont une nouvelle fois conquis leur public, d'autant qu'ils aiment se produire dans notre Brionnais.

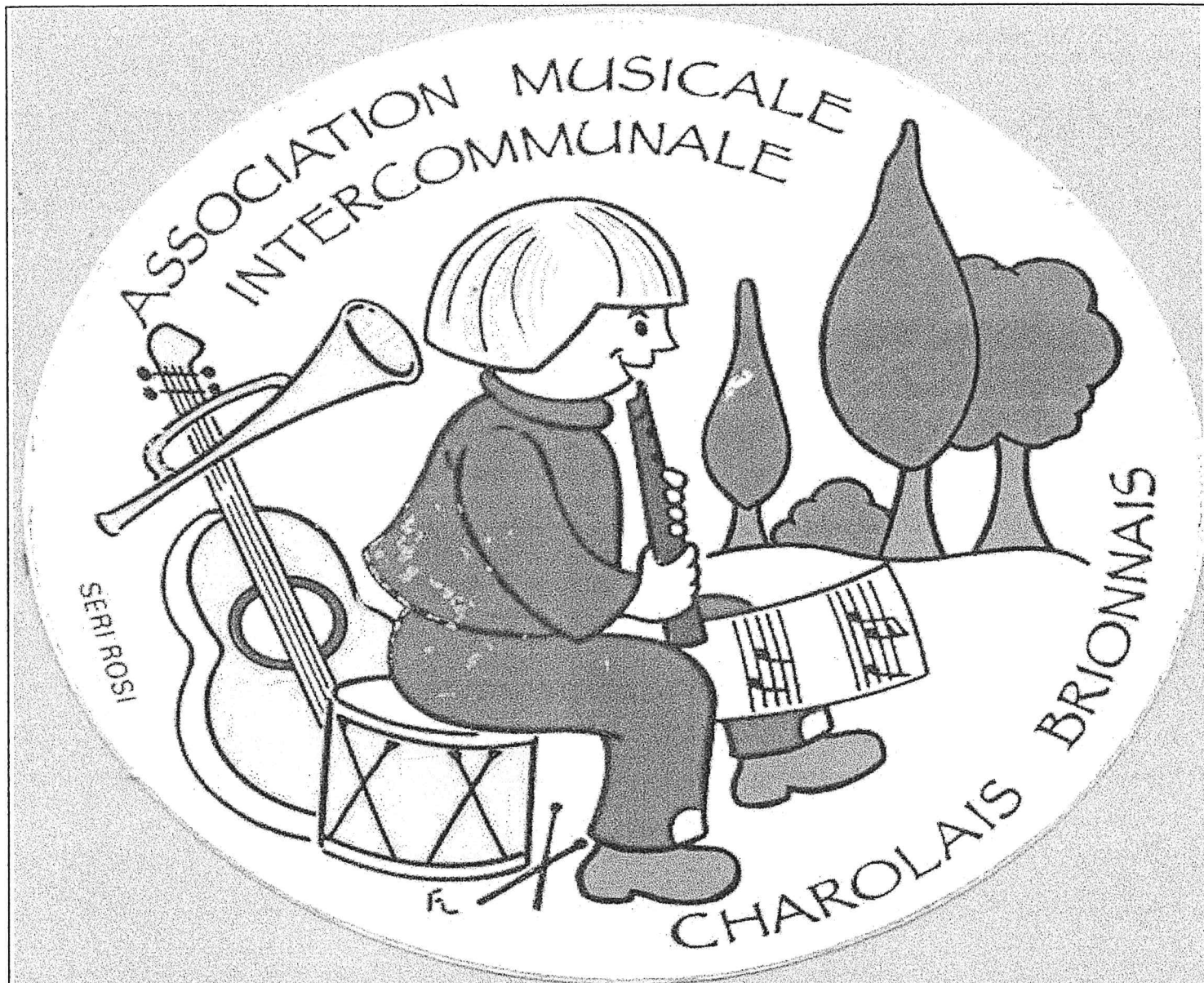
DATES A RETENIR :

- 16 mars : concert **à l'église de Digoin** (rassemblement chorale).
- 5 avril : Avril de Poisson.
- 21 juin : fête de la musique.
- Courant mai : **échange avec une chorale de Belgique** (date à définir).

Les amateurs de danse pourront venir passer un agréable après-midi en notre compagnie et celle des **frères BLANCHARD** pour un thé dansant le **9 mars 2003** à Paray le Monial au palais des congrès.

Entrée 7,50 euros de 15h30 à 21heures.





11 ACTIVITÉS MUSICALES

TECHNIQUE DE VOIX

INSTRUMENTS :

Guitare, Batterie, trompette, flûte à bec
CHORALE ENFANTS / ADOLESCENTS / ADULTES

INFORMATIQUE MUSICALE

EVEIL MUSICAL

SOLFÈGE

POISSON / CHAROLLES / ST DIDIER EN BRIONNAIS

TEL : 03 85 25 28 47



Des solutions pour continuer à bien vivre chez soi !...

Dans les Associations ADMR, les Bénévoles et les Salariés travaillent en collaboration pour apporter une aide au domicile des personnes fragilisées par les difficultés passagères ou liées à l'âge. Ainsi l'Association ADMR qui regroupe 8 communes (St Christophe en Brionnais, Briant, Sarry, St Didier en Brionnais, Varenne l'Arconce, Oyé, Vauban, Ligny en Brionnais) emploie **9 Aides à Domicile, 2 Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)** dont la mission est d'accomplir un travail matériel, moral et social afin de favoriser le maintien à domicile et **1 salariée en CES** pour le portage de repas.

L'Association ADMR propose plusieurs services:

* ***Le Service d'Aide à la Famille:*** Les Familles peuvent bénéficier des services de l'ADMR par l'intermédiaire des TISF et des Auxiliaires Familiales. La TISF a pour mission de favoriser l'équilibre des personnes et du groupe familial quelles que soient les difficultés occasionnées par une situation fragilisante (maternité, aide post-natale, maladie, situation précaire...). Elles réalisent un accompagnement basé sur le partage des tâches quotidiennes .

* ***Le Service d'Aide aux Personnes Retraitées ou Âgées :*** Les Aides à Domicile ont pour mission d'aider les personnes âgées, handicapées ou retraitées dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne : ménage, courses, préparation des repas. Au delà de ces actes quotidiens, l'Aide à Domicile apporte aussi une écoute, une présence et un soutien. La mise en place de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) renforce ce rôle d'accompagnement.
(en 2002, 2 foyers de la commune ont eu leur soutien)

* ***Le Service Portage de repas :*** Une salariée en contrat CES assure le portage de repas, proposé à toute personne résidant sur les communes desservies par l'association .
Préparés dans les cuisines de la Maison de Retraite de Semur, les plateaux repas , en liaison chaude, vous assurent une alimentation variée et régulière . Possibilité de régime sur prescription médicale .

* ***La téléassistance (FILIEN ADMR).***

* ***La garde à domicile .***

En cas d'hospitalisation, pensez à interroger votre mutuelle, elle peut vous accorder des heures gratuites d'aide à domicile !...

*L'ADMR a besoin de votre engagement
pour permettre à vos familles , à vos voisins , de mieux vivre chez eux .*

**Venez rejoindre notre équipe de bénévoles
pour renforcer notre réseau de proximité .**

**Dans chaque commune, des bénévoles sont responsables du service ADMR,
n'hésitez pas à les contacter pour toutes informations .**

SERVICE D'AIDE A LA FAMILLE		
Madame Anne-Marie VELUT	Saint Christophe en Brionnais	Tél : 03.85.25.85.46
SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES		
Madame Liliane MAMESSIER	Le Bourg	Tél : 03.85.25.04.20
SERVICE PORTAGE DE REPAS		
Madame Odette MEHU	Le Bourg	Tél : 03.85.25.32.60

A PROPOS DU DON DU SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang vous informe de ses activités pour l'année 2002. 5 collectes ont eu lieu. On compte 240 donateurs, dont 11 nouveaux. 81 personnes de plus se sont présentées, en deux collectes, à Iguerande. Tout en faisant partie du canton, cette commune reste néanmoins indépendante. A ce jour, le nombre total des donateurs s'élève à 312 personnes contre 287 en 2001. Si nous voulons être performants, il ne faut pas oublier que les 81 nouveaux donateurs d'Iguerande ont "gonflés les scores" ! Mais peut-être aimeriez-vous savoir ce que devient votre sang après le don ?

D'abord et avant tout, après chaque don, le sang est soumis à une série d'examen biologiques afin d'identifier les groupes sanguins, de rechercher d'éventuelles anomalies biologiques (marqueurs des virus des hépatites et du sida, sérologie syphilitique, anémie etc...), de rechercher aussi les anticorps protégeant contre les maladies infectieuses et permettant l'orientation vers le type de prélèvement le plus adapté pour les malades. Grâce à ces examens, réalisés sur des systèmes automatisés dans les laboratoires spécialisés des Centres de Transfusion, on assure la prévention santé et du donneur et du receveur.

On procède, par centrifugation, à la séparation de l'unité de sang en ses différents composants. Ce qui permet de ne pas gaspiller le sang, chaque patient ne recevant que le nécessaire. On isole globules rouges, plaquettes, globules blancs et plasma. On obtient ainsi des concentrés. Les globules rouges transportent l'oxygène et évacuent le gaz carbonique. Ces concentrés se conservent 35 jours au maximum. Ils sont utilisés lors d'anémies et d'hémorragies graves. Les plaquettes empêchent les hémorragies. Les concentrés plaquettaires doivent être transfusés au malade dans les cinq jours suivant le don. Le plasma, lui, transporte l'eau et les éléments nutritifs jusqu'aux cellules. Il contient également les anticorps utiles contre les maladies. Selon les indications il est utilisé frais ou congelé. Il est surtout utilisé de façon fractionnée afin d'obtenir l'albumine particulièrement utile pour les soins aux grands brûlés et accidentés. Il procure aussi les facteurs de coagulation nécessaires pour arrêter les hémorragies en cas de troubles de la coagulation et pour traiter l'hémophilie. En dernier lieu, il permet de récolter les immunoglobulines administrées en cas de défenses insuffisantes contre les infections. C'est pourquoi a été ajouté au don du sang traditionnel, le don de plasma (plasmaphérèse) et le prélèvement exclusif de globules blancs et de plaquettes (cytaphérèse), particulièrement utiles pour certains types de cancers.

L'Association des Donneurs de Sang bénévoles remercie les maires et les conseillers municipaux pour les subventions accordées chaque année. Celles-ci permettent de boucler honorablement le budget. Puisse le Brionnais continuer à être cité en exemple pour sa participation tellement active. *Puissions nous être comme Marie Basset de Sainte Foy. Le jour de ses 18 ans : elle s'est offert "en cadeau" son premier don du sang (il faut effectivement avoir 18 ans pour donner son sang).* En France, chaque année, plus d'un million de malades bénéficient de produits sanguins. Seule la fidélité des donateurs leur garantit une santé retrouvée, une vie reconstruite.

Pour 2003, retenez : Iguerande : 26 Février - Semur : 28 Février - Oyé : 28 Mai - Saint Christophe : 6 Août - Iguerande : 10 Septembre - Saint Julien de Jonzy : 15 Octobre - Ligny : 19 Décembre.

Ordures Ménagères Ordures Ménagères + encombrants

Taxe, redevance.

Actuellement, le financement de la collecte des ordures ménagères est réalisé en grande partie par une taxe calculée à partir du foncier bâti que paie chaque propriétaire du canton.

Il faut savoir que le budget général de la communauté de communes intervient également pour équilibrer le compte. Il en résulte des situations contestées par plusieurs administrés.

Il n'est pas tenu compte de la situation familiale du foyer, une personne seule paie autant qu'une famille avec 4 enfants pour une maison comparable. Une forte taxation d'une maison en foncier bâti entraîne une forte taxe d'ordures ménagères.

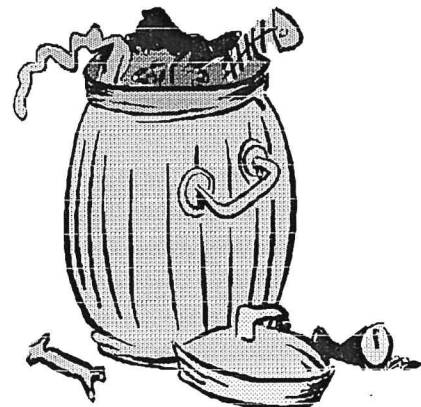
Total du tonnage «ordures ménagères» : 1332.82 tonnes (par hab/4965=269 kg l'an).

Total du tonnage tout compris : 1799.81 tonnes (par hab=362 kg).

Dépenses globales 2002 : 272253.95 € (par habitant 54.84 € payé en 2002).

Soit une augmentation de 19.96 € par personne (34.88 € par habitant en 2001).

Bien trier limite les dépenses.



2003	Déchetterie de Semur en Brionnais		Déchetterie de St Christophe en Brionnais		Déchetterie d'Iguerande Fleury la Montagne	
Mois	Samedi matin De 9 h à 12 h	Samedi après-midi De 14 h à 18 h	Samedi matin De 9 h à 12 h	Samedi après-midi De 14 h à 18 h	Samedi matin De 9 h à 12 h	Samedi après-midi De 14 h à 18 h
Janvier	Le 11	Le 18	Le 4 et le 25	Le 11	Le 18	Le 4 et le 25
Février	Le 1er et le 22	Le 8	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8	Le 15
Mars	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8 et le 29	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8 et le 29
Avril	Le 5 et le 26	Le 12	Le 19	Le 5 et le 26	Le 12	Le 19
Mai	Le 17	Le 3 et le 24	Le 10 et le 31	Le 17	Le 3 et le 24	Le 10 et le 31
Juin	Le 7 et le 28	Le 14	Le 21	Le 7 et le 28	Le 14	Le 21
Juillet	Le 19	Le 5 et le 26	Le 12	Le 19	Le 5 et le 26	Le 12
Août	Le 9 et le 30	Le 16	Le 2 et le 23	Le 9 et le 30	Le 16	Le 2 et le 23
Septembre	Le 20	Le 6 et le 28	Le 13	Le 20	Le 6 et le 28	Le 13
Octobre	Le 11	Le 18	Le 4 et le 25	Le 11	Le 18	Le 4 et le 25
Novembre	Le 8 et le 29	Le 15	Le 22	Le 8 et le 29	Le 15	Le 22
Décembre	Le 20	Le 6 et le 27	Le 13	Le 20	Le 6 et le 27	Le 13
	<u>Déchetterie également ouverte le jeudi matin</u> de 9 h à 12 H		<u>Déchetterie également ouverte le lundi matin</u> de 9 H à 12 H		<u>Déchetterie également ouverte le lundi après-midi</u> de 14 H à 18 H	

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT
Des Cantons de Marcigny & Semur-en-Brionnais

Lancée à l'initiative des élus des cantons de Marcigny & Semur-en-Brionnais», l'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat qui a démarré en Mars 2001, continue jusqu'au 31 décembre 2003.

Cette opération est destinée à apporter des aides financières majorées et une assistance technique aux propriétaires qui souhaiteraient entreprendre des travaux de réhabilitation, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires de logements locatifs ou vacants.

Les objectifs de réhabilitation définis durant l'étude, pour ces 3 années, portent sur 283 logements dont 103 logements locatifs.

Une enveloppe de crédits de 1.086.772 Euros est réservée à cet effet, par l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. Ils aideront les réalisations de ces travaux de réhabilitation entrepris par les propriétaires privés sur ces communes.

Réalisation depuis le début du suivi animation de l'opération, et à ce jour,

- **151 propriétaires occupants** ont amélioré leur logement grâce à l'OPAH
- **et 60 logements locatifs dont 25 vacants** avant travaux ont pu être réhabilités.
- **23 logements** ont été **conventionnés**, permettant aux locataires de bénéficier de l'APL

Au total, plus de 2,7 millions d'Euros de travaux ont été réalisés et 643 mille Euros d'aides ont été allouées :

- 320 mille euros d'aides pour les propriétaires occupants
- 323 mille euros pour les logements locatifs

Attention ! Il ne vous reste qu'un an pour déposer une éventuelle demande de subvention. Toutefois, après acceptation de votre dossier par les administrations concernées, vous aurez un délai de 3 ans pour réaliser vos travaux.

Toutes les aides sont destinées à financer des travaux en projet et non des travaux en cours ou déjà réalisés et sont soumises à certaines conditions de recevabilité.

L'équipe d'animation du CDHAR a pour mission de vous informer, de vous conseiller et de vous assister gratuitement. Pour cela des Points Informations Habitat sont régulièrement assurés :

- MARCIGNY, le 1^{er} et 3^{ème} lundi de 9 h à 12 h
- IGUERANDE, le 4^{ème} mardi de 14 h à 15 h 30 (en alternance avec Melay)
- MELAY, le 4^{ème} mardi de 14 h à 15 h 30 (en alternance avec Iguerande)
- ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS, le 3^{ème} vendredi de 14 h à 15 h 30

(pour les propriétaires occupants, se munir de son dernier avis d'imposition ou de non-imposition)

Ou par téléphone au CDHAR : 03.85.21.01.60

Alors que vous soyez propriétaires occupant, locataires, propriétaire bailleur ou propriétaire de logements locatifs, si vous avez des projets de réhabilitation, si vous voulez en savoir davantage, n'hésitez pas, contactez le CDHAR.

LOI SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les communes de la communauté de communes du canton de Semur en Brionnais ont lancé une étude concernant le zonage d'assainissement du territoire intercommunal. Cette étude concerne donc les communes de :

Briant, Fleury la Montagne, Iguerande, Ligny en Brionnais, Mailly, Oyé, Saint Bonnet de Cray, Saint Christophe en Brionnais, Saint Didier en Brionnais, Saint Julien de Jonzy, Sainte Foy, Sarry, Semur en Brionnais, Varenne l'Arconce.

Le zonage d'assainissement devra définir les modalités d'assainissement collectif (collecte des eaux usées par un réseau d'assainissement et traitement dans une station d'épuration) ou non collectif (fosse toutes eaux et épandage individuel) les plus adaptées aux contextes spécifiques des différentes zones urbanisables en fonction des contraintes liées à l'habitat et aux infrastructures existantes, des perspectives d'urbanisation future, de la qualité et de la vulnérabilité des milieux naturels et notamment des cours d'eau et des eaux souterraines, sans oublier les usages actuels et envisagés de ces milieux : captage pour l'alimentation en eau potable, pêche, baignade, etc...

Cette étude a été confiée à la Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement (SIEE) et a commencé au mois de février 2002.

Sur le terrain, différentes investigations ont été réalisées, mettant à contribution la population.

Une enquête sur les habitations disposant d'un dispositif d'assainissement individuel a été menée au printemps sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces conclusions permettront à chaque équipe municipale d'anticiper sur l'échéance réglementaire du 31 décembre 2005, date à laquelle les communes sont responsables du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonome.

Des études d'aptitude des sols (sondages au tractopelle et à la tarière) ont été réalisées cet été afin de caractériser le contexte pédologique et la capacité d'infiltration des eaux usées dans le sous-sol. Les résultats de ces sondages vont nous permettre de définir et de dimensionner les dispositifs d'assainissement individuel les plus adaptés.

La population sera tenue informée de l'avancement de l'étude. Ces conclusions seront soumises à enquête publique. Chaque citoyen pourra ainsi prendre connaissance des résultats de l'étude et des choix de la collectivité. Il aura de plus la possibilité d'apporter des remarques et suggestions qui, suivant leur pertinence, pourront être intégrées dans le zonage d'assainissement de chaque commune.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRIONNAIS

La collectivité SIE DU BRIONNAIS regroupe 42 communes, dont St. DIDIER EN BRIONNAIS. Son siège social est à OYE, et le président est M. BRIVET.

Le service est exploité en affermage par la S.A.U.R. Le contrat de 12 ans prendra fin le 31 décembre 2004.

Prestations confiées à la S.A.U.R. :

- gestion du service application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
- gestion des abonnés facturation
- mise en service des branchements
- renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

- entretien du génie civil
- renouvellement des canalisations

Quelques chiffres

- environ 1000 km de conduites enterrées
- nombre d'abonnés : supérieur à 10000
- ressources totales : supérieures à 3 000 000 m³

Travaux 2002 / 2003 à Saint Didier

- les travaux d'élargissement de la RD 130 entraînent l'approfondissement des conduites et un renouvellement de la conduite au niveau de 2 traversées.

Fuites d'eau IMPORTANTES

Tout abonné peut demander un dégrèvement, *sous certaines conditions*. Les demandes, reçues par le syndicat sont transmises à la S.A.U.R. Adressez vous à la Mairie ; Mr. le Maire est membre du Bureau du Syndicat.

Plan BIOTOX

Ce plan concerne, sur l'ensemble du territoire, la sécurité des installations de production et de distribution d'eau potable.

Interconnexion

Pour des raisons de sécurité en approvisionnement, il a été mis en place une interconnexion LOIRE / SAONE ET LOIRE fonctionnant dans les 2 sens.

Synthèse des analyses du contrôle sanitaire

Paramètres	Unités	Normes	Valeur Moyenne sur la commune
Bactériologie	Pourcentage d'analyses conformes		92 %
Dureté	°F = degré français	-	18.7
Nitrates	Milligramme par litre	<50	18.3
Fluor	Milligramme par litre	<1,5	0.20
Pesticides	Microgramme par litre	<0,1	<0,050

Conclusions :

L'eau distribuée en 2001 sur la commune a été de bonne qualité bactériologique. Elle a été également conforme aux normes pour les substances indésirables ou toxiques recherchées.

La Bactériologie : La qualité bactériologique de l'eau est déterminée par la recherche de bactéries indicatrices de contamination fécale. Dans votre commune, l'eau s'est révélée de bonne qualité bactériologique.

La Dureté : Elle dépend de la nature du sous-sol et représente la teneur en Calcium et Magnésium dissous dans l'eau. Une eau douce dont la dureté est inférieure à 10°F est corrosive. Une eau dure (plus de 20°F) provoque un dépôt de tartre surtout lorsqu'elle est chauffée. Sur votre commune l'eau est plutôt dure.

Les Nitrates : C'est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux. L'excès de Nitrates est le plus souvent lié à une fertilisation apportée sur les zones de cultures où à l'épandage des effluents d'élevage. Sur votre commune la teneur est conforme à la norme.

Le Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Une dose modérée est bénéfique pour la santé notamment pour la prévention de la carie dentaire. Sur votre commune la teneur en Fluor est très faible.

Un apport complémentaire est conseillé (dentifrice, sel fluoré,...).

Les Pesticides : (herbicides, insecticides,...)

Leur présence dans les eaux provient du ruissellement ou de l'infiltration des produits utilisés pour la protection des récoltes ou pour la destruction de la végétation indésirable. Dans votre commune il n'a jamais été détecté de traces de pesticides.

Le Plomb : Il peut y avoir du plomb dans l'eau uniquement s'il existe des canalisations en plomb. Si c'est le cas, lorsque l'eau a stagné plus de deux heures, il est recommandé de la laisser couler avant de la consommer.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser :

- à la mairie de votre commune
- au gestionnaire du réseau
- à la D.D.A.S.S

SERVICE NATIONAL

En raison de la professionnalisation des armées, le service national a été modifié par la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 qui redéfinit les modalités de la participation des **jeunes garçons** et des **jeunes filles** à la défense nationale. Cette réforme a instauré un véritable parcours de citoyenneté qui accompagne les jeunes Français dans la découverte de leurs futurs droits et devoirs.

Ce parcours crée un ensemble d'obligations et offre à tous les jeunes Français l'opportunité de participer librement à des activités de défense.

Les étapes obligatoires de ce parcours sont constituées par :

- ° l'enseignement de défense dispensé à l'école ;
- ° le recensement à l'âge de 16 ans ;
- ° la journée d'appel de préparation à la défense : J.A.P.D.

Etape décisive de ce parcours, la J.A.P.D. doit susciter une prise de conscience des devoirs de tous au regard de l'effort de défense nationale et européenne et renforcer la volonté de partager un même destin. En offrant une occasion de contact direct entre les jeunes Français et la communauté militaire, cette journée contribue à conforter le lien entre les armées et la nation. Elle comporte également une dimension citoyenne et sociale au delà de la fiabilisation des données du recensement. En effet, à travers la détection des jeunes en difficulté de lecture, elle participe à la lutte contre l'exclusion.

Au terme de la J.A.P.D., les jeunes qui le souhaitent ont la possibilité de dialoguer à nouveau avec des cadres des armées au cours d'une deuxième rencontre. Par ailleurs ils peuvent concrétiser leur engagement citoyen en choisissant d'effectuer une *préparation militaire*, *accomplir une période de volontariat* ou encore *intégrer la réserve*.

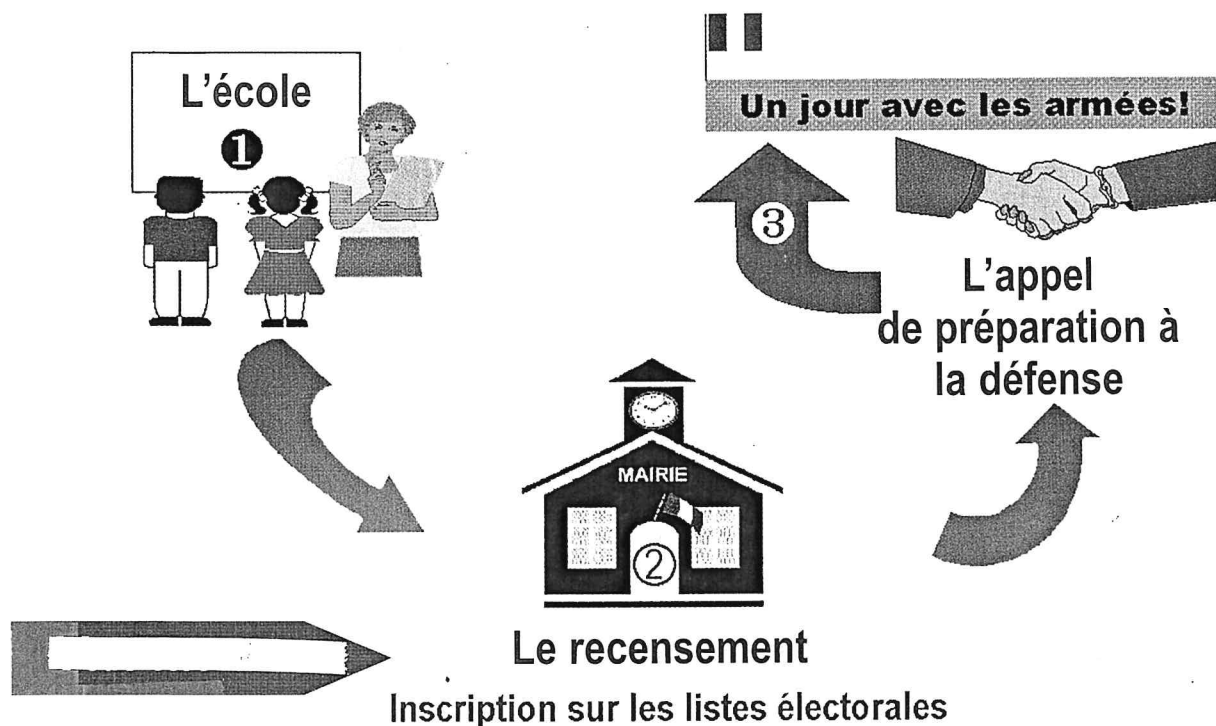
CENTRE D'INFORMATION ET DE
RECRUTEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE
DE SAONE ET LOIRE

C.I.R.A.T.71

20 rue de Flace 71017 Macon cedex
03 85 32 73 40

Actuellement l'Armée c'est plus de 400 000 hommes et femmes dont plus de 63 000 civils, dans 400 métiers différents. L'armée assure la formation nécessaire, pour peu que le jeune homme et la jeune fille soient motivés.

Le parcours de citoyenneté : trois rendez-vous.



PERMANENCES :

Mutualité Sociale Agricole :

Mairie de Marcigny, salle du rez de chaussée, le 1er jeudi de chaque mois de 9 H à 12 H

Caisse Retraite CRAM :

Mairie de Marcigny les 2ème et 4ème mardi de 9 H 30 à 12 H et l'après midi sur rendez vous
Tél : 03 85 21 05 80

Caisses Retraites Complémentaires :

Mairie de Marcigny le 2ème mardi de chaque mois uniquement sur rendez-vous
Tél : 04 77 44 06 50

Assistante sociale : Mme Yvette CORNELOUP

Les usagers désirant un rendez vous sont invités à s'adresser au secrétariat, 8, rue de Précy à Marcigny; Tél 03.85.25.40.25

Permanences :

Salle des permanences de Semur en Brionnais le 2ème mardi de chaque mois de 10 H à 12 H,
Mairie de St Christophe en Brionnais le 4ème mardi de chaque mois de 15 H à 17 H, sans
Rendez-vous - Tél 03.85.25.82.16

C.D.H.A.R. :

Mairie de St Christophe en Brionnais le 3ème vendredi du mois, de 13 H 30 à 15 H .
Mme Nathalie MODARD
Tél : 03.85.21.01.60

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

Bâtiment administratif du champ de foire de St Christophe en Brionnais
Tous les jeudis de 8 H 30 à 10 H 30. Tél : 03.85.25.99.00

A.D.A.S.E.A. et Chambre d'Agriculture :

Bâtiment administratif du Champ de Foire de St Christophe en Brionnais
le 3ème jeudi du mois de 9 H à 12 H

Cercle Généalogique :

Mairie de St Christophe le 1er samedi du mois de 14 H 30 à 18 H

DATES A RETENIR

REPAS COMMUNAL : 27 AVRIL

MARCHE : 11 MAI

CONCOURS DE MANILLE : 22 NOVEMBRE

CONCERT EGLISE : DATE A DEFINIR

LES SERVICES

MAIRIE : Tél : 03.85.25.05.95
E-mail : mairiedesaintdidier@wanadoo.fr
Permanences : Mardi et Samedi de 9H à 12H

PAROISSE : Père Bernard VEAUX - Permanence jeudi matin de 10 H 15 à 12 H à la maison paroissiale de Saint Christophe (cure).
Tél : 03.85.81.05.84 (cure de la basilique)

SERVICE DES EAUX : SAUR à Hautefond - Tél : .03.85.88.76.76

E.D.F. : Tél : 0 801 71 18 71 ou regarder le n° inscrit sur la facture

POMPIERS : Tél : 18 ou Centre de Secours Marcigny - Tél : 03 85 25 49 15

GENDARMERIE : Tél 17 ou Brigade Semur : 03 85 25 07 14

SAMU : Tél 15

AIDE MENAGERE ET AIDE FAMILIALE : Voir article dans ce bulletin

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : tous les mercredis

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS : Se faire inscrire en mairie
Les dates seront communiquées ultérieurement

CONTAINERS POUR TRI SELECTIF : Route de Cherancre

MINI DECHETTERIES : voir article dans ce bulletin

ADRESSES UTILES

Sous Préfecture - Rue de la Madeleine - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 02 50

Centre des Impôts - Avenue Bayard - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 29 00

Direction Départementale de l'Équipement - 3, allée des Chapelains
71604 - PARAY LE MONIAL - Tél : 03 85 81 92 50

Direction des Routes et Infrastructures - 5, route de Lugny
71120 - CHAROLLES - Tél : 03 85 24 14 26

Préfecture - 196, rue de Strasbourg - 71021 - MACON Cédex 9
Tél : 03 85 21 81 00 - Télécopie : 03 85 39 17 16

Conseil Général - rue de Lingendes - 71026 MACON Cédex 9
Tél : 03 85 39 66 00 - Télécopie : 03 85 39 03 49